

## Fiche Parcours – Echafaudages fixe

---

### Objectifs

Savoir monter, vérifier et démonter des échafaudages fixes de pieds à cadres conformément à la notice du fabricant.

Savoir réaliser des travaux sur échafaudages fixes en sécurité.

### Programme

Les risques liés au travail en hauteur.

Les travaux en hauteur (les accidents au travail, la protection collective et individuelle).

La connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).

L'analyse de notices constructrices (plan de montage, caractéristiques techniques).

La sécurité au montage (analyse de situation, principes de préventions).

Les règles de stabilité (les ancrages, les stabilisateurs).

Utilisation en sécurité de l'échafaudage.

La manutention du matériel (les appareils de levage, les bons gestes).

Mise en application pratique sur site.

### Informations complémentaires

La directive européenne 2001/45 CE transposée par le décret n°2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur introduit une obligation de formation pour les personnes chargées de monter, démonter ou modifier un

## Fiche Parcours – Echafaudages roulant

---

### Objectifs

Savoir monter, vérifier et démonter des échafaudages roulants à cadres conformément à la notice du fabricant.

Savoir réaliser des travaux sur échafaudages roulants en sécurité.

### Programme

Les risques liés au travail en hauteur.

Les travaux en hauteur (les accidents au travail, la protection collective et individuelle).

La connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).

L'analyse de notices constructrices (plan de montage, caractéristiques techniques).

La sécurité au montage (analyse de situation, principes de préventions).

Les règles de stabilité (les ancrages, les stabilisateurs).

Utilisation en sécurité de l'échafaudage.

La manutention du matériel (les appareils de levage, les bons gestes).

Mise en application pratique sur site.

### Informations complémentaires

La directive européenne 2001/45 CE transposée par le décret n°2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur introduit une obligation de formation pour les personnes chargées de monter, démonter ou modifier un